N° 450 ART. 50

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

	PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)	
Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	N º 450
	présenté par M. Véran	
	ARTICLE 50	
À l'alinéa 6, substituer	à la référence :	
« III »		
la référence :		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.

 \ll II ».